

Les subsides

M. Ouellet: Je n'ai absolument pas peur, monsieur le Président. A mon avis, c'est plutôt l'opposition qui a peur, parce qu'elle avait le choix. Elle n'était pas obligée d'en faire une question de confiance. Lorsque l'opposition a présenté cette mesure qui est débattue aujourd'hui, elle aurait pu s'assurer que le débat aurait lieu sans qu'il y ait un vote à la fin de la journée, surtout un vote mettant en cause la vie même du gouvernement. Je crois que le public canadien n'est pas dupe. L'honorable député, tout à l'heure, dans son exposé, de même que son collègue de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) ont laissé tomber des noms. Ils disent que la motion ne se réfère à personne en particulier, mais tout en disant qu'elle ne se réfère à personne en particulier, ils laissent tomber des noms; ils parlent de *Coalgate*, ils mentionnent une série de noms d'anciens ministres. J'appelle cela du salissage, et j'appelle cela avoir peur d'être conséquent avec soi-même, de sortir de la Chambre et d'aller porter des accusations précises contre des individus. Le fait de simplement vouloir insinuer des choses ne requiert pas beaucoup de courage. Si l'honorable député me demande pourquoi j'ai peur, je lui retourne la question: Pourquoi a-t-elle peur? Qu'elle se lève et qu'elle mette son siège en jeu et qu'elle pose une accusation formelle contre quelqu'un! On verra si elle a peur ou non!

M. le vice-président: La période des questions est écoulée. J'accorde maintenant la parole à l'honorable député de Joliette (M. La Salle).

• (1600)

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, ayant entendu, comme tous les députés de la Chambre, beaucoup de remarques relativement à cette question importante, qui fait l'objet d'une motion de la part de mon parti aujourd'hui, je voudrais à mon tour, à la suite du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), rappeler également que cette motion, je pense, a, bien sûr, sa raison d'être aujourd'hui à la Chambre.

Je ne pense pas que cette motion vise à répéter l'histoire qu'on appelle Gillespie. Mais compte tenu de l'expérience qu'on a vécue à la Chambre depuis quelques mois, et particulièrement durant deux ou trois semaines, je pense que l'opposition, étant donné ces renseignements, avait l'obligation de poser des questions à ce sujet-là qui, effectivement, avait une relation très directe avec ce qu'on appelle également les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts.

Que l'on se souvienne, monsieur le Président, comment, d'abord, l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est empressé de refuser de répondre. Que l'on se souvienne également qu'il a induit son premier ministre en erreur, et que le très honorable premier ministre (M. Trudeau), par voie de conséquence, a induit la Chambre en erreur. On s'est excusé! Y a-t-il quelque chose de plus facile pour une personne qui voudrait faire un mauvais coup que de s'excuser auprès de vous, monsieur le Président? Oui, je vous ai enlevé telle ou telle chose, mais je m'excuse, j'en avais besoin ou, je ne sais pas, j'avais une autre raison. Étant donné les circonstances, je pense que nous avons l'obligation de poser cette question relative aux lignes directrices et à la politique qu'avait présentée le très honorable premier ministre lui-même.

Monsieur le Président, je pense qu'il est important pour la population canadienne de savoir si les députés de cette Chambre ont vraiment l'intention d'assurer cette crédibilité à

laquelle les Canadiens doivent s'attendre. Je pense que c'est la question dont il s'agit aujourd'hui, et on fournit l'occasion aux députés de participer à ce débat et d'appuyer une motion qui serait simplement déferée à un comité permanent, savoir le Comité des privilèges et élections, pour une étude approfondie, afin d'établir des recommandations pour la Chambre, et non de laisser la question entre les mains du très honorable premier ministre du Canada. De plus, ces lignes établies aujourd'hui ainsi que l'histoire que nous avons vécue nous prouvent hors de tout doute que le très honorable premier ministre devient juge et partie finalement. Qu'il juge lui-même s'il doit, à un certain moment, demander ou exiger la démission d'un ministre, et le vice-premier ministre (M. MacEachen) nous dit carrément que, pour lui, c'est une question de conscience. Donc, si le ministre qui a pris la parole tantôt nous dit que le public n'est pas fou, c'est vrai, il ne l'est pas et toutes ces histoires finissent malheureusement par faire perdre au gouvernement sa crédibilité et à faire croire au public que la politique est un métier qui salit.

Alors, pour redonner à cette institution la confiance qu'elle doit avoir, le respect qu'elle mérite, la crédibilité dont elle a besoin pour faire avancer ce pays, et pour bien l'administrer devant l'opinion publique, nous présentons une motion qui se veut tout à fait non partisane. Nous demandons de déferer cette question-là à un comité permanent de la Chambre au sein duquel les trois partis politiques auront l'occasion de proposer des recommandations intelligentes et non pas de laisser, bien sûr, au très honorable premier ministre la possibilité de juger lui-même si son ministre a bien fait ou non les choses.

Compte tenu de l'importance de son ministre, le premier ministre risque de nous donner une opinion qui ne sera pas toujours la même. Si toute l'histoire Gillespie avait touché un ministre d'État sans portefeuille, je me demande si le premier ministre ne l'aurait pas laissé tomber. Et le public a le droit de se poser des questions à ce sujet. Nous savons parfaitement bien qu'étant donné les circonstances tout le monde s'est rallié à l'accusé pour finalement déclarer qu'il s'agit d'une question de conscience, et que les lignes directrices sont suffisamment souples pour être appliquées avec plus ou moins de rigidité. On comprendra, monsieur le Président, que le public n'est pas dupe, et que nous avons toutes les raisons de poursuivre nos périodes de questions, parce que plus on en posait, plus on se rendait compte que quelque chose faisait défaut dans l'application de ces lignes directrices. Et ce n'est pas d'hier que les membres du parti libéral manifestaient ce désir; on l'a mentionné tantôt, M. Sharp, à l'époque, manifestait le désir de présenter une politique selon laquelle le gouvernement, le Parlement aurait eu quand même des droits et aurait été en position de forcer tous les anciens ministres, tous les fonctionnaires, le gouvernement, à respecter ces lignes directrices.

Cependant, aujourd'hui, nous présentons une motion, et je pense ne pas me tromper en disant que, lorsque le ministre nous dit qu'on a présenté une motion qui commande évidemment un vote de non-confiance, on a offert ce matin au gouvernement la possibilité d'exclure ce caractère de non-confiance pour ne pas mettre le gouvernement dans une position difficile. Et avec l'unanimité de la Chambre, nous étions disposés à le faire, le Nouveau parti démocratique également, nous aurions